

CRFPA

Pièces pour la constitution de votre dossier à déposer lors de votre inscription.

Tout **dossier incomplet** sera **refusé**.

- Attestation d'acquittement à la Contribution Vie Étudiante (via le CROUS).
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, ...)
- Photocopie de l'attestation de réussite (ou du diplôme) et du relevé de notes de maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise d'un master en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'arrêté du 21/03/2007 ou l'attestation d'inscription en M1 pour l'année en cours.
- Pour tout diplôme étranger : Copie du diplôme exigé pour accéder à une profession juridique réglementée dans l'État où il a été obtenu, avec attestation délivrée par les autorités compétentes (gouvernementales ou universitaires). L'IEJ étudiera chaque dossier individuellement pour vérifier son acceptabilité.
- Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou du certificat de scolarité en cas d'inscription parallèle.
- Photocopie du **relevé de notes du baccalauréat pour une 1^{ère} inscription à Paris-Saclay**. Si étudiant non titulaire du baccalauréat français, photocopie du dernier relevé de notes sur lequel figure le n° INE attribué par sa dernière faculté.
- Attestation d'assurance responsabilité civile où votre nom figure, couvrant l'année universitaire.
- Fiche « Matières envisagées pour les cours » (fiche pédagogique) **dûment complétée et signée**.
- Bordereau de signature, droit à l'image et réseau des diplômés **dûment complété**.
- 1 photo d'identité conforme aux normes officielles.
- Photocopie de l'attestation de participation à la JAPD/JDC pour les étudiants de moins de 25 ans.
- Pour les boursiers, copie de l'attestation d'attribution de bourse du CROUS.

Toute demande d'annulation doit être faite dans les 30 jours à compter de votre inscription et dans la limite du 1^{er} janvier de l'année de l'examen.